

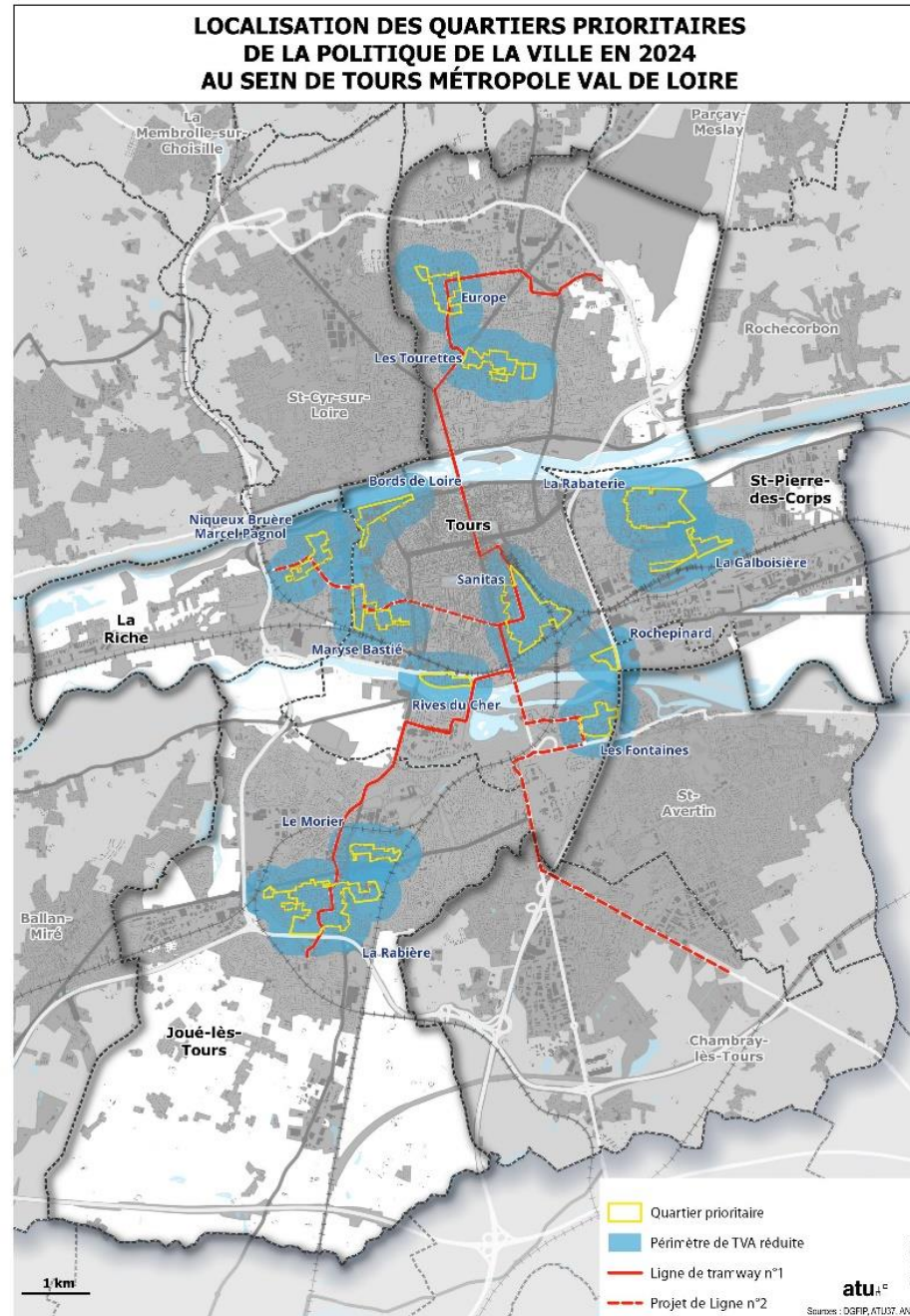
# Contrat de ville de la métropole tourangelle

Comité de pilotage  
7 mai 2024



# 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Carte des 13 QPV de la  
Métropole



## ZONAGE QPV 2024 TOURS HABITAT

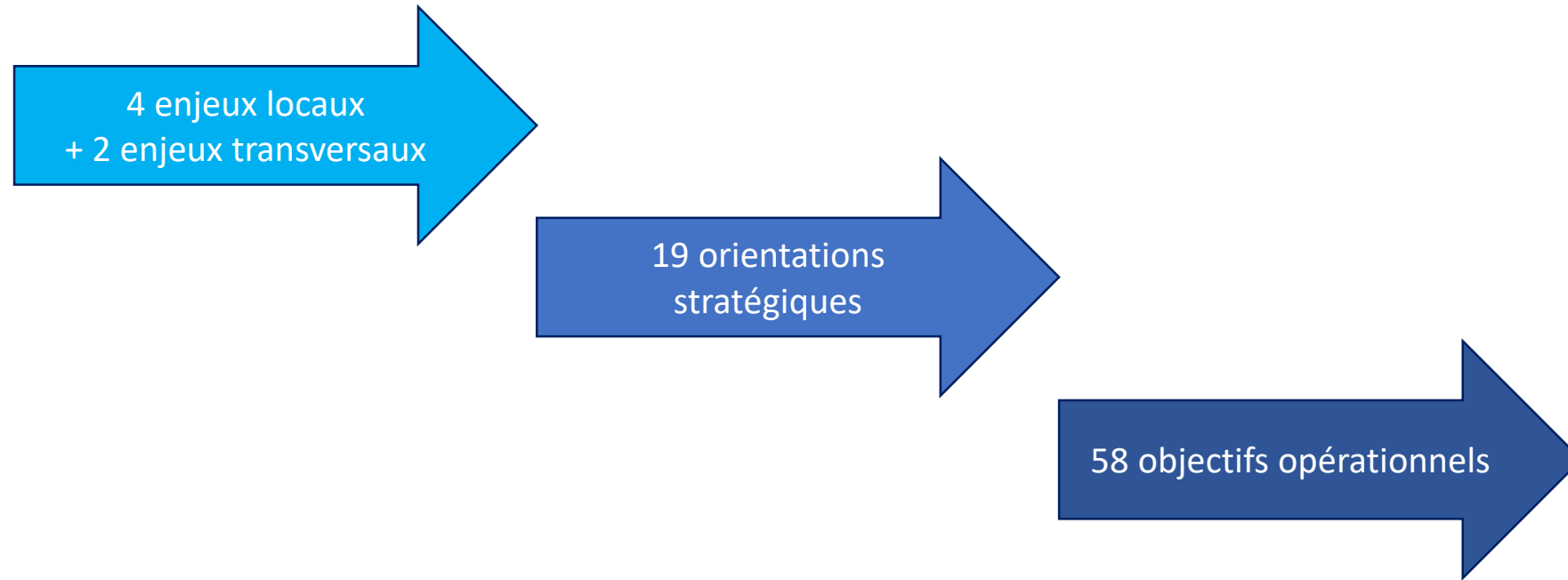
Résidences restant en QPV	Entrées	Sorties
<p><b>QPV Maryse Bastié</b> (<i>incluant le patrimoine Ligeris et de Touraine Logement</i>)</p> <p>009 -Merlusine</p> <p>072- Merlusine PSR</p>	<p><b>008 - Tonnellé :</b></p> <p>17 à 23 allée Ambroise Paré</p> <p>1 à 13 allée Ambroise Paré</p> <p>1, 2, 3 place Jean Bouin</p> <p>3bis à 7 place Jean Bouin</p> <p>4 à 6 place Jean Bouin</p> <p><b>071 - Tonnellé PSR :</b></p> <p>41 à 45 boulevard Tonnelé</p>	<p><b>007 - Petit Beaumont (bât 01 à 010) :</b></p> <p>12, 14 rue du capitaine Pougnon</p> <p>6 rue adjudant Velin</p> <p>3 à 9 rue du sergent Leclerc</p> <p>2 rue du sergent Leclerc</p> <p>4 rue du sergent Leclerc</p> <p>6 rue du sergent Leclerc</p> <p>8 rue du sergent Leclerc</p> <p>10 rue du sergent Leclerc</p> <p>3 à 9 rue Félix Faure</p> <p>1ter rue Félix Faure</p> <p>28 rue Félix Faure</p> <p>183 rue Giraudeau</p>
	<b>+212 logements</b>	<b>- 116 logements</b>
<p><b>QPV Sanitas</b></p> <p>012-Sanitas</p> <p>015-Rotonde</p> <p>031-Pasteur</p> <p>034-Christophe Colomb</p> <p>075-Christophe Colomb PSR</p> <p>057-Meffre</p> <p>087-Blaise Pascal</p>		

<p><b>QPV Bords de Loire</b> (<i>incluant le patrimoine de Ligeris</i>)</p> <p>011-Chaumier  013-Champ de Mars  038-Port Bretagne  041-Gutemberg  073-Louis Desmoulins PSR  078-Champ de mars PSR  081-Gutemberg PSR</p>		<p><b>001 - Cité Roze :</b>  2 square Roze  1, 3 square Roze  5 à 9 square Roze  49 rue du docteur Chaumier</p> <p><b>003 - Bords de Loire :</b>  15 bis avenue Proud'hon  21 à 43 et 22 à 44 avenue Proud'hon  45 à 67 et 46 à 68 avenue Proud'hon  69 à 91 et 70 à 92 avenue Proud'hon  16 à 20 et 17 à 19 avenue Proud'hon  11 à 15 et 12 à 14 avenue Proud'hon  1 à 7 rue du docteur Chaumier  9 et 11 rue du docteur Chaumier  13 à 19 rue du docteur Chaumier</p> <p><b>077 - Chaumier PSR :</b>  23 rue du docteur Chaumier  25 rue du docteur Chaumier</p> <p><b>110-Foyer Chantemoulin :</b>  29 rue du Docteur Chaumier</p> <p><b>117- Les Affluents :</b>  14 et 16 rue de Affluents</p>
		<p><b>- 167 logements</b></p>
<p><b>QPV Rives du Cher</b>  023 - Rives Du Cher</p>		

	<p><b>Nouveau QPV Les Tourettes</b> (incluant le patrimoine de VTH)</p> <p>027 - Clos Moreau HLM :</p> <p>1, 3 rue du général Ferrié</p> <p>1, 2 place Edison</p> <p>3, 4 place Edison</p> <p>1, 2 place Marconi</p> <p>3, 4 place Marconi</p> <p>1, 2 place Belin</p> <p>3, 4 place Belin</p> <p>5, 7 rue du général Ferrié</p> <p>16 à 24 rue Franklin</p> <p>2, 4 rue Franklin</p> <p>rue Ferrié (garages)</p> <p>076 - Clos Moreau PSR :</p> <p>2 bis à 8 rue du général Ferrié</p> <p>12, 14 rue Franklin</p> <p>6 à 10 rue Franklin</p>	
	<b>+ 312 logements</b>	
<p><b>QPV Europe</b></p> <p>030-Chateaubriand (sauf certaines adresses)</p> <p>079-Chateaubriand PSR</p> <p>123-Beffroi</p>		<p>030.08-Chateaubriand bât 08 :</p> <p>74 rue de Jemmapes</p> <p>18 à 36 rue de Lille</p> <p>36, 38 avenue de Roubaix</p> <p>41 à 49 rue de Tourcoing</p> <p>13 à 19 rue de Calais</p>
		<b>- 174 logements</b>
<p><b>QPV Rochepinard</b></p> <p>033 - Rochepinard</p>		
<p><b>QPV Fontaines</b></p> <p>036- Fontaines (sauf une adresse)</p>		<p>036.06 - Fontaines bât 06 :</p> <p>1 place Goya</p>
		<b>- 108 logements</b>

## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

---



Chaque objectif opérationnel fera l'objet d'une **fiche projet** pour préciser les conditions de suivi et de réalisation (pilote, moyens affectés, calendrier, résultats attendus, évaluation ...).

## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

### Enjeu 1

#### Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement

Orientation stratégique 1.1  
**Renforcer la mixité sociale par  
l'habitat**

Orientation stratégique 1.2  
**Améliorer et valoriser la qualité du  
logement**

Orientation stratégique 1.3  
**Dynamiser l'attractivité des quartiers  
prioritaires (commerciale,  
économique, programmation  
culturelle)**

Orientation stratégique 1.4  
**Accompagner les habitants en dehors de  
leur quartier pour favoriser l'ouverture  
sur la ville**

Orientation stratégique 1.5  
**Valoriser l'image des quartiers  
prioritaires**

Orientation stratégique 1.6  
**Amplifier et diversifier l'offre de  
mobilité**



## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu 1  
Des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement

### Signataires attendus :



## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

### Enjeu 2

#### Des espaces publics apaisés et sécurisés

Orientation stratégique 2.1  
**Adapter les espaces publics aux usages partagés**

Orientation stratégique 2.2  
**Apaiser le quotidien des habitants, agir sur les facteurs de risque de la délinquance, œuvrer au rapprochement police-population**

Orientation stratégique 2.3  
**Coordonner les acteurs et les habitants pour la préservation du cadre de vie**

Orientation stratégique 2.4  
**Engager les quartiers prioritaires dans une transition écologique et solidaire**

## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

### Enjeu 2 Des espaces publics apaisés et sécurisés

#### Signataires attendus :



## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

---

### Enjeu 3

**Des quartiers mobilisés pour l'emploi,  
l'insertion socio-professionnelle et l'activité  
économique**

Orientation stratégique 3.1  
**Coordonner les parcours et  
s'émanciper par l'accès à l'emploi**

Orientation stratégique 3.2  
**Lever les freins à l'emploi et à l'insertion  
professionnelle**

Orientation stratégique 3.3  
**Susciter l'envie d'entreprendre et accompagner  
le développement économique et commercial**

## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

### Enjeu 3

Des quartiers mobilisés pour l'emploi,  
l'insertion socio-professionnelle et l'activité  
économique

#### Signataires attendus :



## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

---

### Enjeu 4

**Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie**

Orientation stratégique 1  
**Renforcer l'accès aux droits, aux services et aux équipements publics**

Orientation stratégique 2  
**Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire**

Orientation stratégique 3  
**Soutenir la fonction parentale**

Orientation stratégique 4  
**Favoriser le bien-être et la santé des habitants**

## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

### Enjeu 4 Des quartiers d'émancipation pour les habitants tout au long de leur vie

#### Signataires attendus :



## 1. Stratégie du contrat de ville 2024-2030 et engagement des signataires

Enjeu transversal 1  
**Participation citoyenne**

Orientation stratégique 1

**La participation citoyenne devra être « systématiquement prise en compte » pour élaborer ces contrats de ville, « notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville ».**

Enjeu transversal 2  
**Approche intégrée de lutte contre les discriminations, dont égalité entre les femmes et les hommes**

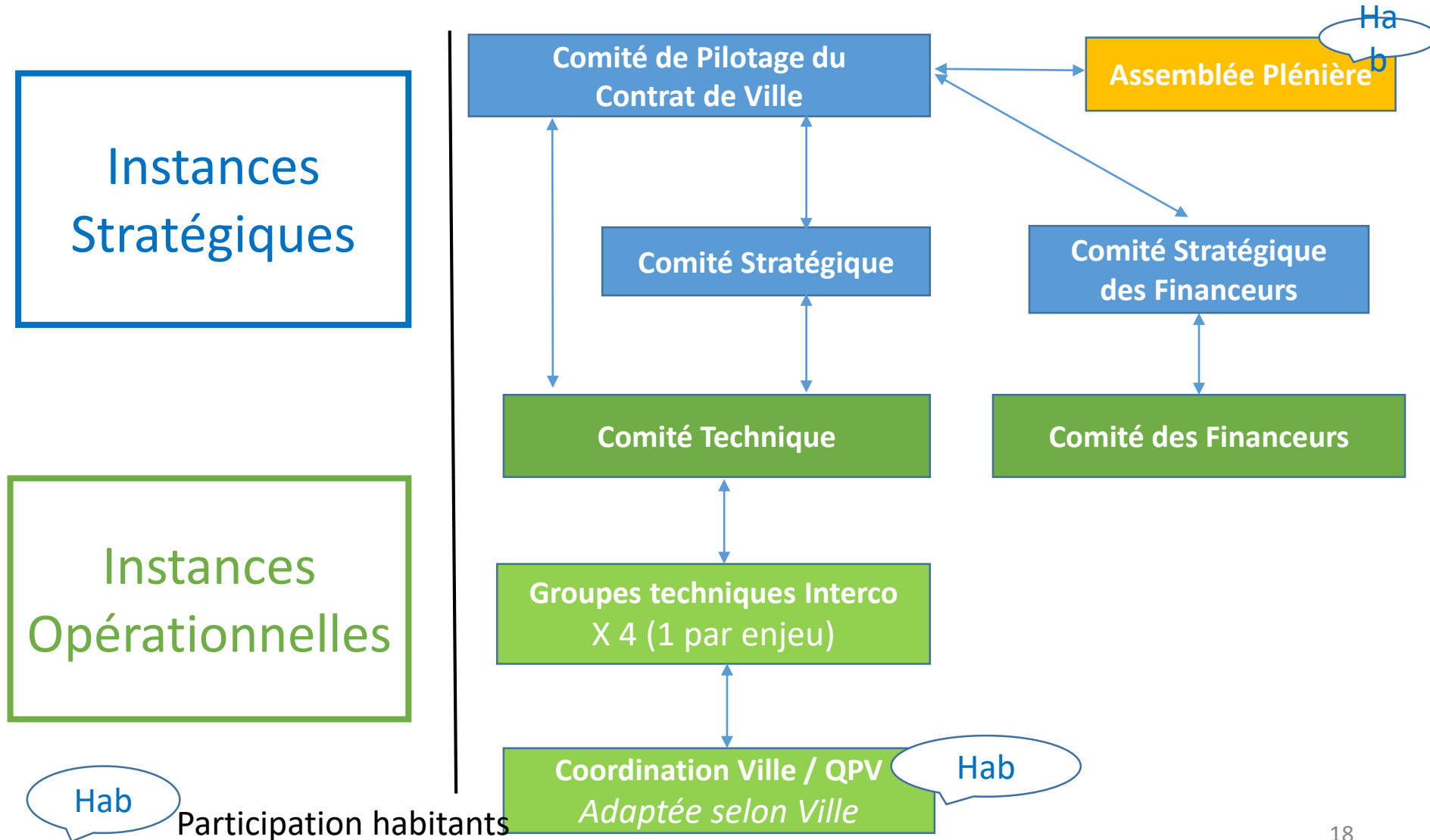
Orientation stratégique 1

**Mieux prendre en compte et lutter contre les situations de discrimination que peuvent subir les habitants des quartiers prioritaires**



## 2. Présentation de la gouvernance

## 2. Présentation de la gouvernance



## 2. Présentation de la gouvernance

### Comité de Pilotage du Contrat de Ville

<b>Participants</b>	Pilotage : Préfet + Président TMVL Autres participants : Maires + Adjointes Villes + 1 technicien par institution
<b>Objet</b>	Pilote le Contrat de Ville. Définit les priorités et orientations. Mobilise les politiques de droit commun.
<b>Fréquence</b>	2 fois / an

### Comité Stratégique

<b>Participants</b>	Pilotage : Sous-Préfet Ville + Vice-Pdt TMVL Autres participants : Adjointes Villes + services Ville / Etat / TMVL
<b>Objet</b>	Traite les sujets en lien avec l'actualité du Contrat de Ville, ses conventions annexes et les financements. Observe les répartitions financières liées aux CPO, AMI et appels à projet, en amont du Comité de Pilotage.
<b>Fréquence</b>	2 fois / an

### Comité Stratégique des Financeurs

<b>Participants</b>	Pilotage : Sous-Préfet Ville + Vice-Pdt TMVL Autres participants : Adjointes Villes + tous financeurs sollicités + services Ville / Etat / TMVL
<b>Objet</b>	Analyse la répartition financière du Contrat de Ville (CPO, AMI, AP) en vue de l'arbitrage final par le Comité de Pilotage.
<b>Fréquence</b>	1 fois / an

## 2. Présentation de la gouvernance

### Assemblée Plénière

<b>Participants</b>	Tous les signataires du Contrat de Ville Habitants des quartiers + opérateurs du Contrat de Ville + acteurs locaux Acteurs de droit commun (Villes et TMVL en particulier)
<b>Objet</b>	Dresse un bilan des réalisations du Contrat de Ville sur l'année Avance les perspectives sur l'année suivante Réinterroge l'intervention du droit commun et les objectifs opérationnels
<b>Fréquence</b>	1 fois / an

### Comité Technique

<b>Participants</b>	TMVL + Villes + DDETS + Délégués du Préfet + Autres participants en fonction de l'ordre du jour
<b>Objet</b>	Assure le suivi du Contrat de Ville, des conventions annexes, des financements et de l'actualité des quartiers prioritaires. Fait le lien avec les Instances stratégiques et les GT interco.
<b>Fréquence</b>	6 fois / an

### Comité des Financeurs

<b>Participants</b>	Tous signataires du Contrat de Ville
<b>Objet</b>	Instruit les financements du Contrat de Ville (CPO, AMI, AP) Coordonne la répartition des financements et prépare les arbitrages politiques.
<b>Fréquence</b>	1 fois / an

## 2. Présentation de la gouvernance

### Groupes techniques Interco X 4 (1 par enjeu)

<b>Participants</b>	TMVL + Villes + DDETS + Délégués du Préfet + Autres signataires et participants à identifier selon les enjeux traités
<b>Objet</b>	Traiter les objectifs opérationnels propres à l'enjeu du Contrat de Ville Interconnaissance des acteurs et veille sur l'actualité locale et dispositions nationales Articulation droit commun / PDV et entre opérateurs Co-construction d'actions répondant aux objectifs opérationnels S'appuie sur les remontées de terrain, notamment Coordinations Ville/QPV
<b>Fréquence</b>	2 fois / an en Plénière Sous-groupes de travail selon les axes définis par le GT

### Coordination Ville / QPV *Adaptée selon Ville*

<b>Participants</b>	Ville + Délégués du Préfet + partenaires institutionnels et acteurs du quartier Habitants
<b>Objet</b>	Veille territoriale et des besoins du/des quartier/s Animation du partenariat local Suivi de l'évolution des actions menées / projets à engager, en fonction des priorités identifiées dans chaque QPV Fait remonter les sujets relevant d'un traitement en GT Interco
<b>Fréquence</b>	Rythme à définir par les Villes 1 comité de suivi / an en présence de l'Adjoint/e Ville + Sous-Préfet Ville

### 3. Modalités opérationnelles de financement

### 3. Modalités opérationnelles de financement

---

Complémentarité attendue entre des **Appels à Manifestation d'Intérêt** et la poursuite d'un **Appel à Projets** annuel.

#### Principes retenus pour les AMI :

- 1) **Ne doivent pas relever trop directement du droit commun** → Se concentrer sur les enjeux les plus spécifiques aux QPV.
- 2) Doivent pouvoir être portés par des **opérateurs associatifs** → Pas dépendant d'acteurs publics + exclu les enjeux de coordination inter-acteurs.
- 3) Doivent répondre à une **priorité structurante identifiée** du Contrat de Ville et une **insuffisance d'actions existantes**, nécessitant d'encourager de nouvelles initiatives.

#### Mise en œuvre des AMI :

- **Durée** : Pluriannuelle (base : 3 ans)
- **Objet** : Doivent faire référence à une fiche projet.
- **Financement** : Principe de cofinancement maintenu entre Etat et collectivités / EPCI.
- **Territoire** : Intercommunal ou communal selon l'objet.
- **Complémentarité avec l'appel à projets** : Maintien d'un appel à projets annuel pour financer les actions ne relevant ni d'un AMI, ni d'une CPO.